

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS**

**Mardi 13 Mars 2012**

### **Epreuve écrite – durée 3h – Coefficient 2**

Épreuve écrite consistant en l'élaboration d'un projet à partir d'un sujet ayant trait aux actions des collectivités territoriales dans le domaine de leurs compétences en matière d'éveil et de développement global des enfants d'âge préscolaire.

Le sujet comprend 1 page recto/verso.

#### **REGLEMENT :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,...) autre que celle figurant, le cas échéant, sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). Vous ne devez pas écrire au crayon à papier
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte
- L'utilisation de la calculatrice (non programmable) est autorisée pendant la durée de l'épreuve

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury**

#### **Indications pour le barème :**

Présentation peu soignée : - 1 point/20  
Plus de 10 fautes d'orthographe : - 1 point/20

Sujet :

Certaines situations économiques actuelles sont sources de fragilisation pour les familles et les parents se sentent souvent démunis et incompétents dans l'éducation de leurs enfants.

Les professionnels de la petite enfance parlent d'une nécessaire co-éducation entre parents et professionnels comme réponse à ce sentiment de disqualification

Vous êtes directeur-adjoint d'une crèche municipale et l'élu chargé de la Jeunesse et de la Famille vous demande de lui rédiger un projet en vue de la création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Après avoir défini ce que vous entendez par co-éducation, vous préciserez les objectifs, les outils, les étapes et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ce projet.